



DOMAINE LES GRANDES TENTES

PRESENTATION DU DOMAINE

Le domaine des Grandes Tentes à Ittre est un lieu de rassemblement. Il met à la disposition de groupes ses bâtiments, à l'adresse suivante : rue des Rabots, 2 à 1460 Ittre.

Situé à 40 km au sud de Bruxelles et entouré de forêts, il offre un cadre propice à la sensibilisation de l'environnement. Ce lieu possède un grand terrain de jeu et est situé en limite du bois communal de Ittre, riche en biodiversité.

Le bâtiment : conçu pour l'accueil de groupes autonomes.

1^{ère} tente

- Grande salle contenant 10 tables, 10 bancs et 50 chaises.
- Cuisine avec vaisselle pour 40 personnes, ustensiles de cuisine, matériel de cuisson, 1 frigo, 1 frigo/congélateur, 1 cuisinière + four

Liaison entre les deux bâtiments

- Installations sanitaires : - 2 salles de 2 douches et 2 lavabos
 - 1 salle de 1 douche et 1 lavabo
 - 4 wc

2^{ème} tente

- 1 grand dortoir de 24 lits
- 1 petit dortoir de 12 lits
- 1 chambre de 2 lits
- 1 infirmerie de 3 lits (avec lavabo)
(pas d'oreiller, ni couverture, ...)

Extérieur

- 1 parking

Munissez-vous de vos draps housses et de vos chaussures d'intérieur !

TARIFS 2015

Forfait WE	Provision chauffage	A partir de (prix / jour)			
		4 jours	7 jours	10 jours	15 jours
450,00 €	50,00 €	215,00 €	195,00 €	165,00 €	145,00 €

Le tarif du chauffage est calculé en fonction du relevé du compteur et selon le prix du gaz en cours.

WE = arrivée le vendredi à partir de 17h00 - départ le dimanche au plus tard à 17h00

Remarque : Le domaine est ouvert toute l'année. Mais en cas de gel important, la direction des Grandes Tentes se réserve le droit d'annuler les réservations jusqu'à la dernière minute.

RESERVATION

a. Vous voulez faire un réservation Contactez le service de location des Grandes tentes :

- TEL : 02/ 539.23.19, du lundi au vendredi de 9h30 à 17h00 demandez Virginie.
- FAX : 02/ 539.26.05
- MAIL : domaines@sgp.be
- INTERNET : www.sgp.be (services-domaines)
- COURRIER : Scouts et Guides Pluralistes, avenue de la Porte de Hal, 38 à 1060 Bruxelles.

b. Réservation effective = garantie et provision payées + contrat renvoyé

Vous nous renvoyez 1 exemplaire du contrat signé et complété. Pour la date indiquée sur le contrat, vous versez la garantie et la provision sur le compte 132-5332234-88 des Amis des Malgré-tout des SGP.

Attention : en cas de paiement vers l'étranger (virement international), tous les frais bancaires sont à charge du donneur d'ordre.

Le non-paiement de ces sommes dans les délais prévus entraîne l'annulation de la réservation.

c. Garantie

Séjour de - de 3 nuitées/groupe = 200,00 €.

Séjour de + de 3 nuitées/groupe = 300,00 €.

La garantie est restituée dans le courant du mois suivant la location, celle-ci comprend un forfait nettoyage de 150 € qui vous sera retenu selon l'état des lieux de sortie (propreté générale, dégâts éventuels, respect du règlement d'Ordre Intérieur, paiement solde,...)

d. Désistement

En cas de désistement, l'acompte reste acquis aux Grandes Tentes.

Réservation dans les 3 mois :	100% de la location + garantie à payer sur le compte à la réception du contrat
Réservation dans les 6 mois :	50 % de la location à payer sur le compte à la réception du contrat 50 % de la location + garantie à payer sur le compte 2 mois avant la date du séjour
Réservation plus de 6 mois à l'avance :	25% de la location à payer sur le compte à la réception du contrat 25% de la location à payer dans les 3 mois 50 % de la location + garantie à payer sur le compte 2 mois avant le séjour

e. Décompte final

En fin de séjour, un décompte est établi. La garantie est restituée diminuée ou non selon l'état des lieux de sortie.

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

1. ARRIVEE

- a. Précisez bien l'heure de votre arrivée sur le contrat.
- b. En cas de modification, contactez le service des locations des SGP au 02/ 539.23.19.
- c. Prenez connaissance des règles d'occupation ainsi que des inventaires du matériel et modes d'emploi des appareils (chauffage,...) , complétez le document « Etat des lieux » et faites le relevé de compteur pour le chauffage.

2. LE SEJOUR

- a. Le responsable accompagnateur du groupe assume l'entière responsabilité des jeunes qu'il encadre lors du séjour.
- b. Le tri des déchets doit être fait comme tel : les déchets ménagers sont mis dans des sacs de la commune (1euro/pièce). Les cartons sont coupés et mis dans les sacs poubelles de la commune ou brûlés dans le feu; Les PMC sont mis dans des sacs bleus; Les bocaux et bouteilles en verre doivent être obligatoirement portés aux bulles.
- c. Le montant des dégâts occasionnés aux bâtiments, au matériel ainsi qu'au domaine sera porté au compte du groupe.
- d. Tout mobilier déplacé, sali ou endommagé sera facturé au groupe (ex. : lit déplacé, matelas sali,...).
- e. Toute écriture, gravure ou dessin fait où que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du bâtiment (ex. : sur les murs, les sols, les plafonds, les fenêtres, le mobilier, ...) sera facturé 10 € au groupe.
- f. Toutes les activités d'extérieur seront organisées avec le souci constant de respecter l'environnement naturel du domaine, le code forestier, les règles en matière de bruit et de nuisances sonores, l'enlèvement des immondices.
- g. Les arbres sont des géants fragiles. Respectez-les ! Ne blessez pas leurs écorces en y plantant haches ou couteaux.
- h. Aucun arbre ou branche ne peuvent être coupés, seul le bois mort se trouvant au sol peut-être ramassé.
- i. Les barbecues sont autorisés.
- j. Les feux de camp sont autorisés à l'endroit indiqué par notre responsable sur place.
- k. Les feuillées, trous à crasses et à eaux sont strictement interdits par la Région Wallonne.
- l. Les véhicules sont garés sur le parking situé devant l'entrée du bâtiment.
- m. Les bois aux alentours du domaine sont communaux.

3. DEPART

- a. L'heure est à convenir avec notre responsable sur place qui vérifiera avec vous le matériel mis à votre disposition et constatera l'état de propreté des lieux.
Tout élément cassé ou manquant, ainsi que le rangement et le nettoyage négligés seront retenus sur votre garantie ou vous seront facturés si le montant dépasse celui de la garantie locative.

- b. Les bâtiments doivent être remis en ordre et nettoyés : cuisine et sanitaires à l'eau, les autres pièces sont balayées et torchonnées. Les wc et lavabos sont nettoyés, le mobilier (tables et chaises) est nettoyé et rangé comme à l'arrivée, les poubelles vidées et nettoyées, la vaisselle faite et rangée, les frigos vidés et nettoyés.
- c. N'oubliez pas de relever le compteur de gaz pour calculer votre consommation de chauffage.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Urgences	
Sécurité, Police, Gendarmerie	TEL : 112
Police d'Ittre	TEL : 067/ 64 75 78
Division central à Tubize 24h/24 et 7j/7	TEL : 02/ 367 27 00
Accidents, Ambulance, Pompiers	TEL : 112
Pompiers de Tubize	TEL : 02/ 355 72 72
Utiles	
Maison communale d'Ittre	TEL : 067/ 64 60 63
Syndicat d'Initiative et de Tourisme d'Ittre	TEL : 067/ 64 87 74
Centre Culturel d'Ittre	TEL : 067/ 64 73 35
S.N.C.B. Gare de Nivelles (Réservation: 8 jours à l'avance) +/- 12km	TEL : 067/ 21 33 37
S.N.C.B. Gare de Tubize (Réservation: 8 jours à l'avance) +/- 11km	TEL : 065/ 58 39 75
Colruyt Braine-le-Château (commande boucherie)	TEL : 02/ 366 21 98
Boulangerie « La Brioche d'Or »	TEL : 067/ 64 77 35
Boucherie « Pascal »	TEL : 067/ 64 61 06
Alimentation générale « Louis Delhaize »	TEL : 067/ 33 33 29
Alimentation générale « Courthéoux » (commande pains en quantité)	TEL : 067/ 64 71 09
Fruits et légumes bios « BioIttre »	TEL : 067/ 33 17 23
Produits bios et naturels « Lune et l'Autre »	TEL : 067/ 84 30 90
Produits laitiers « Patrick Duhayon »	TEL : 067/ 22 08 37
Médecin	
Dr Spreutels	TEL : 067/ 64 67 51
Les Grandes Tentés	TEL : 067/ 64 86 81
Martine VAN DER MEIREN, responsable du domaine	TEL : 067/ 64 63 44